

An aerial photograph of a village in Saint-Paul, showing a mix of traditional stone buildings and more modern brick structures. The roofs are primarily tiled, with some featuring satellite dishes. The background shows a hillside with more houses and greenery.

Le Bulletin de Saint-Paul

Juillet 2016 - n° 59

La Mairie

48, avenue de Limoges
87260 SAINT-PAUL
Tél. : 05 55 09 71 25
Fax : 05 55 09 74 96



Mail : mairie-stpaul87@wanadoo.fr
Site internet : <http://www.saint-paul-en-limousin.fr>

Vos interlocutrices : Chantal ROUX et Corinne LABRUNE

Du Lundi au Jeudi : 8h30-12h / 14h-17h
Vendredi : 14h-17h - Samedi : 8h30-12h

Permanences des élus :

Maire : Josiane ROUCHUT

Sur rendez-vous le samedi matin

Adjoints : Alain GONZALES

Sur rendez-vous le samedi matin

Karine PACHAUD

Sur rendez-vous le mercredi matin

Paul BARGET

Sur rendez-vous le samedi matin

Nicole BERGER

Sur rendez-vous le mercredi après-midi

Conseiller Départemental : Jean-Louis NOUHAUD

reçoit sur rendez-vous au 05 55 45 10 24

Député de la circonscription : Daniel BOISSERIE

reçoit sur rendez-vous au 05 55 75 07 07

Agence Postale

Du lundi au samedi de 9h30 à 12h
Tél. : 05 55 08 41 04
Levée du courrier : du lundi au samedi à 12h.

Bibliothèque Municipale

Votre animatrice : Jessica DEBRAY

Le mercredi de 15h à 17h et le vendredi de 16h à 18h.

Les Gendarmeries de notre secteur géographique

HORAIRES D'ACCUEIL :

Pierre-Buffière : • lundi et mercredi de 14h à 18h
• samedi de 8h à 12h

Saint-Germain les Belles : samedi de 14h à 18h

Solignac : • du lundi au samedi
de 8h à 12h et de 14h à 19h
• dimanches et jours fériés
de 9h à 12h et de 15h à 18h

Accueil de loisirs

Foyer Rural

Espace Denis Dussoubs - 87400 Saint-Léonard
05 55 56 11 18 - www.foyer-rural-saint-leonard.fr

ALSH Briance-Roselle

87260 Saint-Hilaire-Bonneval
05 55 48 98 50 - <http://www.brianceroselle.fr>

Services à la personne

Assistante sociale : Sophie GAUMET -

Maison du département à Saint-Léonard

15, rue de Beaufort - 87400 Saint-Léonard

05 55 56 02 76

Le lundi de 9h à 12h sur rendez-vous.

Le jeudi de 14h à 17h.

Permanence à la mairie de Saint-Paul :

Le 2^e lundi du mois de 14h à 16h, ou sur RDV.

Relais Assistantes Maternelles

Animatrice : Christine FOUCHE,

Educatrice de Jeunes Enfants

Permanence à la mairie de Saint-Paul :

Le mercredi de 15h30 à 19h

Service de Portage de Repas à Domicile : SIPRAD

Renseignements à la mairie de Boisseuil : 05 55 06 91 06
ou auprès de la présidente, Martine ASTIER : 06 03 22 04 74

Traitement des déchets

La collecte des ordures ménagères a lieu le lundi ou le mardi sur la commune (selon le secteur).
C'est un service de la Communauté de Communes.
Tél. : 05 87 22 99 00 - Mail : sictom@ccnoblaf.fr

Déchetterie :

Le Queyraud à Saint-Paul - Tél. : 05 55 00 46 64

HORAIRES SAINT-PAUL

| | Lundi - Mardi | 10h-12h |
|---|------------------------------|--------------------|
| Du 2 mai au 30 septembre | Mercredi - Jeudi Vendredi | 14h-19h |
| | Samedi | 10h-12h 14h-18h |
| | Lundi - Mardi | 10h-12h |
| Du 1 ^{er} octobre au 30 avril | Mercredi - Jeudi Vendredi | 14h-19h |
| | Samedi | 10h-12h 14h-18h |

SYDED : *Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets ménagers*

Pour toute question concernant le tri et le recyclage :
19, rue Cruveilhier - 87031 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 12 12 87 - Mail : contact@syded87.org

Autres services communautaires

SPANC :

Service Public d'Assainissement Non Collectif
Tél. : 05 87 22 99 00 - Mail : spanc@ccnoblaf.fr

Espace Aqua'Noblaf :

Tél. : 05 87 22 99 10 - Mail : aqua-noblaf@ccnoblaf.fr

Ecole de Musique :

Site de Saint-Paul
Tél. : 05 55 09 39 26 - Mail : musiques@ccnoblaf.fr

Office de Tourisme :

Place du Champ de Mars - 87400 Saint-Léonard
Tél. : 05 55 56 25 06 - Mail : otsi@ccnoblaf.fr

Sommaire

Infos diverses

p. 2

Edito

p. 3

Portrait

p. 4

Municipalité

p. 5 à 8

Travaux

p. 9 à 11

La vie de la commune

p. 12 à 15

Après-midi « Tisane »

p. 16

Hommage

p. 16

Les Commémorations

p. 17

Du côté de l'école

p. 18 à 19

Agenda 2nd semestre

p. 19

Artisans et commerçants

p. 20

Divers

p. 20 à 22

Histoire

p. 23

Le Bulletin
de Saint-Paul

Juillet 2016 - n° 59

Directeur de la publication :
Josiane ROUCHUT, Maire.

Conception graphique : APCL

Impression : GDS Imprimeurs

Edito



L'été arrive, et si pour beaucoup d'entre nous, c'est le moment tant attendu des vacances, le temps ne s'arrête pas pour autant pour les travaux municipaux.

Le chantier du restaurant scolaire, qui a démarré en janvier sous les pires conditions météo, continue d'avancer : vous avez pu suivre son évolution au cours des semaines

écoulées. Même si tout ne sera pas terminé, les installations seront opérationnelles à la rentrée. Un grand merci aux enseignants pour avoir préparé le déménagement des préfabriqués et au personnel communal pour avoir effectué ce déménagement au début des vacances.

Les autres réalisations prévues cette année vont se faire au cours du second semestre, toujours tributaires des contraintes budgétaires et administratives : réalisation du bassin de décantation pour mettre aux normes la vidange de l'étang, finition de l'aménagement du terrain de pétanque, construction du terrain multisports. Les travaux du programme annuel de voirie se feront dans l'été, ainsi que la finalisation du plan du cimetière.

Cet été 2016 est marqué par le départ de trois figures importantes de notre cité : le départ à la retraite, après 28 années passées à l'école, de Pascale Maillot, a été fêté avant les vacances. D'autre part, Sœurs Geneviève et Véronique regagneront en septembre leur Bretagne natale après 18 ans d'une vie bien remplie à Saint-Paul. Nous saurons en temps utile, les remercier pour tout ce qu'elles auront apporté à notre commune.

C'est l'été, et alors que tout le monde aspire à être dehors, n'oublions pas les règles élémentaires du « savoir vivre ensemble » en matière de stationnement, d'horaires de tonte et autres activités bruyantes, de divagation et d'aboiements des chiens ...

Pour finir, je vous donne rendez-vous le 19 août pour le Tour du Limousin : cette année, la 4^e étape traversera notre village, et la caravane publicitaire s'arrêtera pour le déjeuner le long de l'étang communal. N'hésitez pas à venir y faire un tour !

Et comme le veut la tradition à cette période de l'année, j'adresse mes félicitations aux bacheliers et à tous ceux qui ont réussi leurs examens, qui vont pouvoir maintenant profiter de vacances bien méritées.

À eux, et à vous toutes et tous, je souhaite un bel été.

Josiane Rouchut

SITE INTERNET

Le site internet de la commune fait « peau neuve ». Vous avez sans doute constaté qu'il n'est plus mis à jour depuis quelques semaines. Prochainement, le nouveau site sera mis en ligne : nouveau graphisme, plus moderne, de nouvelles rubriques à découvrir... toujours sur www.saint-paul-en-limousin.fr

Pour être informé de sa mise en ligne, vous pouvez vous inscrire sur stpaulinfos@orange.fr.

Portrait



Au revoir et Merci à chacun

Le 8 septembre 1998, lorsque Sœurs Geneviève et Véronique arrivent pour la première fois à Saint-Paul, elles trouvent 2 œufs déposés devant leur porte, "délicatesse d'une famille". Ce sera leur repas du soir.

C'est le début d'une belle histoire qui va durer 18 ans.

Pourquoi sont-elles arrivées à Saint-Paul ?

Pour répondre à l'appel de Monseigneur Soulier, évêque de Limoges. Celui-ci sollicite leur Congrégation pour succéder aux Sœurs de la Puy.

Sœurs Geneviève et Véronique travailleront sur la grande paroisse Saint Jean Baptiste, soit 15 clochers, de Saint-Paul à la Porcherie.

La Congrégation des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie, communément appelée Notre-Dame des Chênes (Paramé, Saint-Malo, France) a été fondée le 11 novembre 1853 par une Malouine, Amélie Fristel. La mission originelle de cette fondation, vouée aux soins

hospitaliers des pauvres, n'a pas tardé à se doubler en 1856 d'une mission enseignante dans les écoles rurales. D'où ce nom porté par la Congrégation : Sœurs des Petites Écoles.

Sœurs Geneviève et Véronique sont originaires de Rennes et de Redon. Elles se connaissent depuis l'école. Après leur noviciat à Notre Dame des Chênes (Saint-Malo), elles ont été envoyées comme institutrices dans des zones rurales.

Sœur Geneviève ira en Côte d'Ivoire pour quelques années, puis terminera sa carrière comme directrice dans une école primaire où *"elle tenait à ce que les enfants sachent lire pour leur entrée en 6^e"*.

En 1998 Sœurs Geneviève et Véronique acceptent de venir à Saint-Paul.

Quelle sera leur mission?

Former des catéchistes, trouver des volontaires dans les différents relais, préparer et animer la liturgie, accompagner les familles en deuil.

On les verra souvent sur les routes, à pied, souvent en voiture, pour rendre visite aux personnes malades ou isolées, à domicile et dans les maisons de retraite, ou pour aller simplement s'intéresser aux uns et aux autres.

Si les premiers jours elles se sont senties un peu *"étrangères"* au Limousin, elles se sont aperçues très vite *« qu'il faut aller vers les autres pour les découvrir, et que la personne qui arrive a un pas à faire »*.

A l'heure de retourner dans leur Bretagne, elles précisent que les années passées à Saint-Paul sont des années de bonheur et de partage, et le mot qui jaillit spontanément de leur cœur est MERCI.

Merci aussi à elles pour leur constante implication dans la vie des villages et leur égale bienveillance, quelles que soient la condition ou les opinions de ses habitants.



Les séances du conseil municipal du 1^{er} semestre

COMPTE RENDU DU 7 JANVIER 2016

CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE – AVENANT N°1 AU LOT N°4 (ENTREPRISE FLACASSIER)

Vu la nécessité de déplacer les ALGECO afin de faciliter le phasage du chantier et une meilleure protection des usagers, un avenant au lot n°4 Gros Œuvre-Béton Armé-ITE est proposé pour un montant de **4 523,95 € HT**, soit 1,87% du montant du marché initial.

Le budget alloué par la commune à l'opération est toujours respecté.

Adoption par 12 voix pour et 3 abstentions.

COMPTE RENDU DU 2 MARS 2016

COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS

Les comptes administratifs sont en conformité avec les comptes de gestion de Madame la Trésorière.

Les résultats d'exploitation du budget communal (167 378,98 €) et du budget assainissement (3 163,72 €) seront affectés lors du vote du budget. Vote (Mme le Maire ne prenant pas part au vote) :

- Comptes de gestion : adoptés par 14 voix pour.
- Comptes administratifs : adoptés par 14 voix pour.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS *(voir tableau)* :

Adoption à l'unanimité.

RÉGIE DÉBIT DE BOISSONS

Vote des tarifs ci-après pour les buvettes lors de manifestations organisées par la commune :

- 2 € la canette de boisson,
- 1 € la pâtisserie,
- 1 € le verre de cidre ou de jus de fruits.

Adoption à l'unanimité.

INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU SOL

Lors de la séance du 9 juillet 2015, le conseil municipal avait adopté la convention avec la communauté de communes de Noblat concernant l'instruction des actes d'urbanisme.

Après plusieurs mois de mise en œuvre, il apparaît nécessaire d'apporter certaines modifications à la convention. Pour éviter des allers-retours des demandes d'urbanisme, ce sera désormais la communauté de communes qui transmettra les dossiers à la DDT et au contrôle de légalité.

Adoption à l'unanimité.

RESTAURANT SCOLAIRE : SUBVENTION FEDER

Le projet de construction du restaurant scolaire, d'un préau et d'une salle de motricité, qui prévoit l'utilisation de matériaux biosourcés peut bénéficier

de subventions européennes (FEDER). Ces fonds sont gérés par le Conseil Régional.

Madame le Maire demande au conseil municipal :

- L'autorisation de déposer la demande de subvention FEDER,
- D'approuver le nouveau plan de financement basé sur l'estimation de départ, soit 1170 000 € HT [total des 13 lots concernant les travaux].

Adoption à l'unanimité.

RÉSERVE PARLEMENTAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION

Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Conseil Départemental pour l'installation d'un terrain multisports, dans le cadre des CTD (Contrats Territoriaux Départementaux).

Afin de compléter le financement de cet équipement, madame le Maire souhaite déposer une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès du député M. Daniel BOISSERIE.

Adoption à l'unanimité.

RESTAURANT SCOLAIRE – CONVENTION TRANSACTIONNELLE

Dans le cadre de la construction du restaurant scolaire, les bâtiments en limite de propriété vont venir se juxtaposer à la propriété de plusieurs riverains.

Lors des travaux, une partie de la haie d'un riverain a dû être arrachée ; ce riverain demande une indemnité de 2000 € en réparation du préjudice subi. Afin de mettre fin au litige, un protocole transactionnel a été conclu avec ce riverain, aux termes des articles 2044 et suivants du Code civil.

Adoption à l'unanimité.

RESTAURANT SCOLAIRE – ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE

La souscription à une assurance dommages-ouvrage pour les constructions en cours est nécessaire.

Elle prend effet après l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement, fixé à une année suivant la réception des travaux. La proposition retenue est celle de GROUPAMA pour un montant de 10 436,54 € TTC.

Adoption à l'unanimité.

RESTAURANT SCOLAIRE – AVENANTS

Le montant global du marché correspondant aux travaux de construction s'élève à 1 171 695,82 € HT. De nouveaux avenants (en moins-value et en plus-value) sont proposés. Au final, le nouveau montant des travaux s'établit à 1 182 794,57 € HT soit une augmentation de l'enveloppe des marchés initiaux de 0,95%.

Adoption par 12 voix pour et 3 abstentions.

Les séances du conseil municipal du 1^{er} semestre

COMPTE RENDU DU 12 AVRIL 2016

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 ET VOTE DES BUDGETS 2016

BUDGET COMMUNAL

Affectation du résultat d'exploitation 2015 : l'excédent de 167398,78 € est affecté à la section d'investissement.

Adoption par 12 voix pour.

Le budget principal s'équilibre à 824 093 € en section de fonctionnement et à 1 864 496,90 € en section d'investissement. Adoption par 12 voix pour.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Affectation du résultat d'exploitation 2015 : 3163,72 € à la section de fonctionnement.

Adoption par 12 voix pour.

Le budget assainissement s'équilibre à 44 670,72 € en section de fonctionnement et à 66 578,70 € en section d'investissement. Adoption par 12 voix pour.

BUDGET LOTISSEMENT DU BOURG

Le budget lotissement du bourg s'équilibre à 94 257 € en fonctionnement et à 94 257 € en investissement. Adoption par 12 voix pour.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le budget communal pouvant être équilibré sans recours à une hausse de la fiscalité, madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition et de reconduire pour 2016 les taux actuels.

TAXE D'HABITATION 13,93% - FONCIER BATI 18,66 % - FONCIER NON BATI 73,97%.

Adoption par 12 voix pour.

TARIFS ASSAINISSEMENT

Des travaux d'entretien du réseau devront être programmés à moyen terme. En prévision du financement de ces travaux, madame le Maire propose de revoir les tarifs d'assainissement, qui n'ont pas évolué depuis 2013. A compter du 1^{er} janvier 2016, la redevance assainissement est fixée à 1,22 € HT le m³ et l'abonnement (part fixe) passe à 22 € HT.

Adoption par 12 voix pour.

ASSOCIATION DES MAIRES ET ÉLUS DE LA HAUTE-VIENNE – COTISATION 2016

La cotisation sollicitée pour l'année 2016 s'élève à 288,72 € (1273 habitants x 0,2268 €).

Adoption par 12 voix pour.

AGENCE DE L'EAU : DEMANDE DE SUBVENTION

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne est sollicitée pour l'obtention d'une subvention pour l'achat d'un désherbeur mécanique, pour un coût de 6 290 € HT. Adoption par 12 voix pour.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL – DEMANDE DE SUBVENTION ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les modalités de partenariat entre le Conseil Départemental et le SEHV ont été redéfinies. Le Conseil Départemental dédie une enveloppe budgétaire pour les travaux d'effacement de réseau réalisés par le SEHV sans participation des collectivités et les travaux d'éclairage public où il y a une participation des collectivités (travaux neufs, enfouissement de réseau, équipements d'économie d'énergie...). Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la réalisation d'un point d'éclairage public, lors des travaux sur le réseau au village du Népoulaud. Adoption par 12 voix pour.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT – MODIFICATION DES STATUTS

- ajout de « contribution » au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Haute-Vienne.
- suppression de la mention « le plan de zonage de la voirie définie d'intérêt communautaire est annexé aux présents statuts », vu que la loi MAPTAM a donné aux conseils communautaires l'obligation de définir l'intérêt communautaire par délibération.

Adoption par 12 voix pour.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA DGFIP

En partenariat avec la Direction Générale des Finances Publiques, mise en place d'une révision des valeurs locatives cadastrales pour certaines catégories d'habitations. Une convention doit intervenir entre la commune et les services de la DGFIP fixant les modalités de cette révision.

Adoption par 12 voix pour.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL

La commune a souscrit jusqu'au 31 décembre 2016 un contrat d'assurance auprès de Groupama.

Dans le cadre des marchés publics, le Centre de Gestion lance au cours du premier semestre 2016 une nouvelle consultation auprès de compagnies d'assurance pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

Proposition de s'intégrer à cette procédure de mise en concurrence, sachant que si les résultats de la consultation (tarifs et garanties) ne sont pas satisfaisants, la commune ne sera pas obligée d'y adhérer. Adoption par 12 voix pour.

RESTAURANT SCOLAIRE – AVENANTS

Nouveaux avenants relatifs aux lots n°22, 5 et 11, pour un montant en plus-value de 6 641,59 €. Adoption par 12 voix pour.

Municipalité

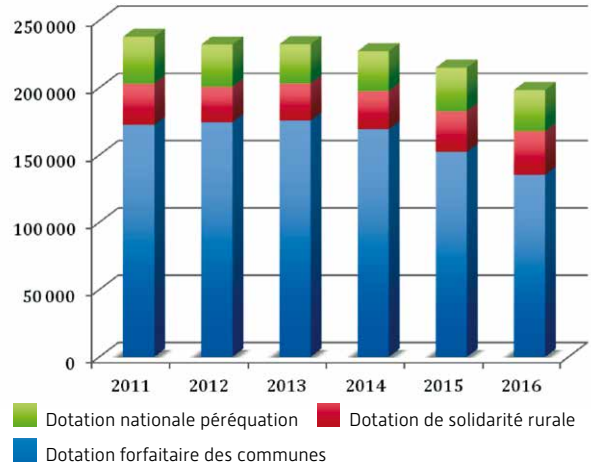
Le budget

BUDGET PRIMITIF 2016

Dans un contexte de réduction massive des dotations de l'Etat, le budget 2016 traduit des efforts d'économies de gestion de la collectivité permettant de maintenir un niveau d'investissement nécessaire, sans avoir forcément recours à l'emprunt et sans augmentation de la fiscalité des ménages.

La dotation globale de fonctionnement des communes comprend :

- La dotation forfaitaire des communes,
- La dotation de solidarité rurale,
- La dotation nationale de péréquation.



ÉVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE ENTRE 2011 ET 2016 (en euros)

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|-----------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Dotation forfaitaire des communes | 172 314 | 174 364 | 175 391 | 169 049 | 152 256 | 135 217 |
| Dotation de solidarité rurale | 30 566 | 26 239 | 27 583 | 28 358 | 30 175 | 32 237 |
| Dotation nationale péréquation | 34 832 | 31 349 | 29 218 | 29 606 | 32 321 | 30 680 |
| TOTAL | 237 712 | 231 952 | 232 192 | 227 013 | 214 752 | 198 134 |

Section Fonctionnement

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 824 093 €.

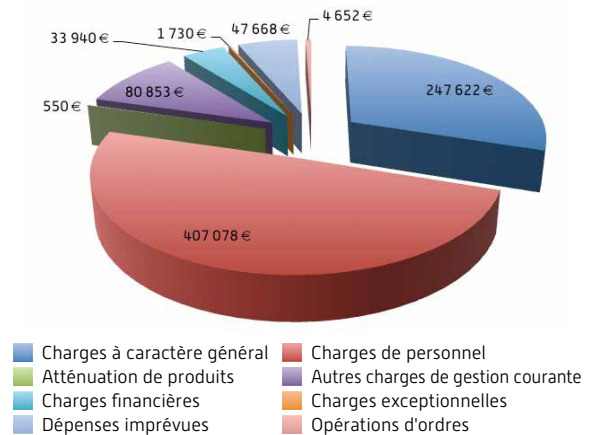
Cette somme permet de financer l'intégralité des dépenses de fonctionnement.

Il n'y a pas de virement vers la section d'investissement.

Le différentiel entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement a été mis en dépenses imprévues soit un montant de 47 668 €.

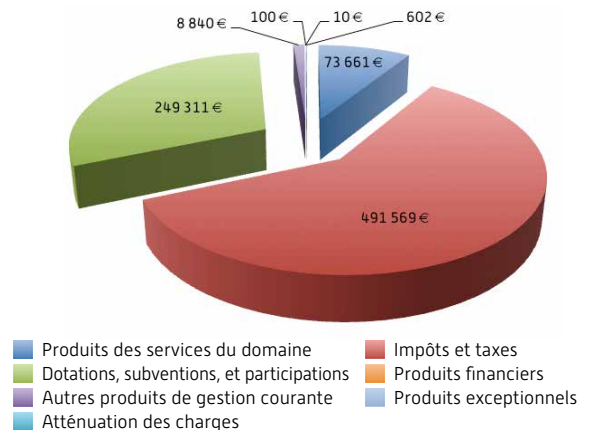
LES DÉPENSES

| Chap. | Libellé | Montant |
|--------------|---|-------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 247 622,00 |
| 012 | Charges de personnel | 407 078,00 |
| 014 | Atténuation de produits | 550,00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 80 853,00 |
| 66 | Charges financières | 33 940,00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 1 730,00 |
| 022 | Dépenses imprévues | 47 668,00 |
| 040 | Opérations d'ordre : dotations aux amortissements | 4 652,00 |
| TOTAL | | 824 093,00 |



LES RECETTES

| Chap. | Libellé | Montant |
|--------------|---|-------------------|
| 70 | Produits des services du domaine | 73 661,00 |
| 73 | Impôts et taxes | 491 569,00 |
| 74 | Dotations, subventions, et participations | 249 311,00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 8 840,00 |
| 013 | Atténuation des charges | 100,00 |
| 76 | Produits financiers | 10,00 |
| 77 | Produits exceptionnels | 602,00 |
| TOTAL | | 824 093,00 |



Municipalité

Section Investissement

LES DÉPENSES

| CHAP. BUDG. | LIBELLÉ | MONTANT |
|-------------------------------|---|-----------------------|
| RESTES A RÉALISER 2015 | | |
| 21 | Cartographie du cimetière | 5 400,00 € |
| 23 | Construction du restaurant scolaire | 1 385 895,00 € |
| BUDGET PRIMITIF 2016 | | |
| 16 | Emprunts | 70 710,00 € |
| 20 | Site internet | 1 200,00 € |
| 21 | Plantations | 1 500,00 € |
| | Voirie | 56 000,00 € |
| | Bassin de décantation | 18 000,00 € |
| | Enfouissement réseau le Népoulaud | 2 000,00 € |
| | Panneaux voirie | 5 000,00 € |
| | Chariot salle des fêtes | 550,00 € |
| | Mobilier école | 1 500,00 € |
| | Bancs | 600,00 € |
| | Ecran poste informatique mairie | 200,00 € |
| | Matériel services techniques : désherbeurs, véhicule, épaveuse... | 32 000,00 € |
| | Prises adaptateurs pour décorations Noël | 576,00 € |
| | Terrain multisports | 43 000,00 € |
| | Eclairage hall et salle des associations | 9 282,00 € |
| | Installation raccordement électrique pour manifestations | 555,00 € |
| | Mise en accessibilité bâtiments | 20 000,00 € |
| | Hors programme | 80 528,90 € |
| | 23 | Restaurant scolaire |
| TOTAL | | 1 864 496,90 € |

LES RECETTES

| CHAP. BUDG. | LIBELLÉ | MONTANT |
|-------------------------------|---|-----------------------|
| 001 | Solde d'investissement reporté | 699 750,04 € |
| RESTES A RÉALISER 2015 | | |
| 13 | Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) Restaurant scolaire | 237 500,00 € |
| | Subvention via les Contrats Territoriaux Départementaux : réhabilitation garderie | 13 300,00 € |
| | Subvention via les Contrats Territoriaux Départementaux : chaufferie à plaquettes | 14 900,00 € |
| | Subvention via les Contrats Territoriaux Départementaux : restaurant scolaire | 56 000,00 € |
| BUDGET PRIMITIF 2016 | | |
| 10 | Fonds Compensation de la TVA | 16 792,88 € |
| | Taxe Locale d'Equipement | 4 000,00 € |
| | Affectation du résultat de fonctionnement 2015 | 167 378,98 € |
| 13 | Territoire Energie Positive pour la croissance verte [10%] | 2 130,00 € |
| | Conseil Régional - construction restaurant scolaire | 129 776,00 € |
| | Fonds européen de développement économique et régional - réhabilitation | 57 112,00 € |
| | Subvention Grosses Réparations de la Voirie Communale | 18 000,00 € |
| | Subvention via les Contrats Territoriaux Départementaux : éclairage Led | 1 546,00 € |
| | Subvention via les Contrats Territoriaux Départementaux : terrain multisports | 12 540,00 € |
| | Subvention via les Contrats Territoriaux Départementaux : accessibilité des bâtiments | 3 639,00 € |
| | Subvention via les Contrats Territoriaux Départementaux : restaurant scolaire | 178 000,00 € |
| | Subvention Bonus Agenda 21 | 46 800,00 € |
| | Subvention Agence de l'Eau (60%) | 680,00 € |
| 040 | Amortissements étude | 275,00 € |
| | Amortissements travaux ilot sécuritaire RD 12 | 4 377,00 € |
| 16 | Emprunt | 200 000,00 € |
| TOTAL | | 1 864 496,90 € |

Les subventions AUX ASSOCIATIONS

| NOMS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS | MONTANT ATTRIBUÉ |
|---|------------------|
| Associations communales | |
| AAPPMA La Roselle | 150,00 € |
| ACCA Saint-Paul | 150,00 € |
| Amicale Saint-Louis | 150,00 € |
| Artisans et commerçants | 150,00 € |
| FNACA | 150,00 € |
| La Marelle | 300,00 € |
| Le Patch Paulois | 150,00 € |
| Parar lo lop | 150,00 € |
| Saint-Paul Anes | 150,00 € |
| Saint-Paul Gym | 150,00 € |
| Saint-Paul Rando | 150,00 € |
| Associations hors commune | |
| AFMD | 60,00 € |
| Foot Sud | 300,00 € |
| FCL Feytiat | 300,00 € |
| Foyer Rural Saint-Léonard | 70,00 € |
| GVA Pierre-Buffière | 150,00 € |
| GVA Féminin | 150,00 € |
| Syndicat d'élevage | 150,00 € |
| Associations à caractère social | |
| FNATH | 60,00 € |
| Secours Populaire | 200,00 € |
| Adhésions organismes (montant de la cotisation forfaitaire ou calculée au prorata du nombre d'habitants) | |
| Association des Maires et élus de la Haute-Vienne | 288,72 € |
| Association des Maires Ruraux | 56,00 € |
| AVEC Limousin | 26,00 € |
| Fondation du patrimoine | 120,00 € |
| SPA | 762,00 € |
| Subvention voyages des collégiens | |
| Collège Fernand Lagrange Pierre-Buffière | 900,00 € |
| Collège Bernard Palissy Saint-Léonard | 220,00 € |
| Subvention exceptionnelle | |
| Fête de l'Ane | 3 000,00 € |

École

Cet été, durant les vacances, les travaux continuent...

En effet, les entreprises ont un planning contraint, pour que nous puissions assurer le premier service dans la nouvelle cantine, et les premières évolutions des maternelles dans la salle de motricité, dès la rentrée.

Depuis le départ des enfants, le chantier s'est étendu à toute l'école : test amiante en vue du démontage du préfabriqué, mise en place du réseau de chaleur et place aux finitions (bardage, placo, peinture, carrelage, ventilation...) dans la partie rénovation ainsi que sur la partie neuve.

Les extérieurs ne sont pas en reste, avec la suite et la fin de



Construction du préau.



Construction de la salle de motricité.

l'aménagement de la cour du bas (évacuation des eaux de pluie et accessibilité), l'évacuation de l'ALGECO, les enrobés de la rampe et du préau,

l'aménagement de l'entrée (escalier, place PMR, rampe) et enfin la préparation des espaces paysagers (potager, bac à plantes aromatiques, rocaïlle, arbres...).

Le diagnostic amiante du préfabriqué, réalisé mi-juillet, permettra d'établir le protocole de démontage de ce bâtiment, dont on sait depuis le départ que ce sera un « gros morceau » de ce projet.



Montage des murs bois.



Aménagement de la cuisine.



Intérieur de la salle de restauration.

Voirie

Le marché du programme de voirie pour l'année 2016 a été attribué à l'entreprise PIJASSOU, de Saint-Yrieix-la-Perche, pour un montant de 30 285 € HT (subventionné à 25% par le Conseil Départemental).

Les travaux concernent la réfection du virage d'Artrat et de la route de Fondadouze.

Un programme de petites réparations – point à temps – a été également établi. Il sera confié à la même entreprise.

Le programme d'élagage a quant à lui concerné les routes d'Artrat, des Bessades, la Briderie, le Grand Chaleix, Lascaux et Nontyon.



Démonstration broyage : Saint-Paul montre l'exemple



La loi Labbé votée en juillet 2015 stipule l'interdiction de l'usage des pesticides dans les collectivités à partir du 1^{er} janvier 2017. Toutes les communes seront donc concernées et devront trouver des alternatives, comme par exemple le paillage, à partir du broyat ou le désherbage mécanique. A ce titre, la communauté de communes de Noblat envisage d'acquérir deux broyeurs qui seront mis à disposition des 12 communes membres. Nos employés communaux utilisent depuis longtemps le broyeur du SYDED, c'est donc tout naturellement que la démonstration de broyage, à destination des élus et des techniciens, a eu lieu à Saint-Paul.

Cimetière

RÉALISATION DU PLAN

Les prises de vue pour la réalisation du plan du cimetière ont été réalisées début juin.

Ce projet, adopté en 2015 par le Conseil Municipal, et confié à la société Actium, de Panazol, n'avait pas pu démarrer à cause des conditions météo désastreuses du début d'année.

Un premier plan, d'étude, vient d'être présenté aux élus. Notre cimetière comprend 830 emplacements, dont un certain nombre de tombes non identifiées. Un travail de recherche va se faire sur ces tombes, afin de compléter le plan avant sa réalisation définitive. Votre aide peut être précieuse : n'hésitez pas à venir consulter le plan d'étude à la mairie.

Un plan sera ensuite affiché à chaque entrée du cimetière ; il permettra un repérage aisé pour tous les visiteurs.

Outre les plans, la société Actium a numérisé tous les actes de concessions, et fournira un logiciel de gestion, optimisant le travail des secrétaires et facilitant les recherches des familles.

JARDIN DU SOUVENIR

Il y aura bientôt dans le cimetière un Jardin du Souvenir, c'est à dire un espace où les familles pourront disperser les cendres de leurs défunts.

Depuis la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire, les familles ne peuvent plus conserver les cendres du défunt à domicile. Si elles ne sont pas dispersées en pleine nature, les cendres sont en leur totalité :

- soit conservées dans l'urne cinéraire, qui peut être inhumée dans une sépulture ou déposée dans une case de columbarium, ou scellée sur un monument funéraire à l'intérieur d'un cimetière,
- soit dispersées dans un espace aménagé à cet effet dans un cimetière : c'est le Jardin du Souvenir.

Le Jardin du Souvenir sera situé à proximité du columbarium. Il sera aménagé à l'automne.



DES FLEURS DANS LE CIMETIÈRE

Le chantier d'insertion du RIS de Monts et Barrages est intervenu en avril et en juin pour le désherbage du cimetière. Mais la réflexion sur l'entretien du cimetière (voir le Bulletin de Saint-Paul n° 58 de janvier 2016) se poursuit. Afin de lutter contre l'envahissement des « mauvaises herbes », réduire les interventions de désherbage, et en même temps, offrir une image moins minérale et plus agréable à l'œil, une expérimentation est menée dans une petite zone à l'entrée du cimetière, côté place des Platanes : des grimpantes (bignonnes et chèvrefeuilles) ont été plantées le long du mur, des vivaces fleuries résistantes ont

été plantées dans les espaces entre les tombes, et une partie d'une petite allée a été engazonnée.





Eclairage salle des associations

Dans la continuité du programme d'économies d'énergie, la salle des associations et le hall de la salle des fêtes bénéficient du nouvel éclairage LED moins énergivore. Nous avons profité de ces travaux pour remplacer les appliques du hall de la salle des fêtes, dont certaines étaient ou endommagées ou manquantes. Les travaux ont été réalisés, comme pour la salle des fêtes, par l'entreprise Allsplann de Limoges.

Désherbeuse mécanique



Afin de pouvoir entretenir plus facilement les bords de rue et de trottoirs, la commune a fait l'acquisition d'une désherbeuse mécanique, qui a été réceptionnée début juillet. Cet achat, d'un montant de 6290 € HT est subventionné par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 60 %.

Bassin de décantation

Conformément à un arrêté préfectoral datant de juin 2011, et devant être appliqué dans les deux ans, il était impératif de mettre aux normes le système de vidange de l'étang. Le bassin de décantation nécessaire pour cette mise aux normes devrait être réalisé au cours du deuxième semestre. Il sera réalisé par l'entreprise CMCTP, de Saint-Laurent-sur-Gorre.

Au préalable, l'éclairage qui se trouve sur les lieux sera déposé, puis un nouvel éclairage LED sera installé au nouveau terrain de pétanque, à côté de l'étang.

Pieds de murs : pour lutter contre les « mauvaises herbes », semons des fleurs !

Au bout de quelques années, la floraison devient spontanée : économique, écologique et agréable à l'œil !



La Vie de La Commune

Quelques images du semestre écoulé

Vœux du maire



La traditionnelle présentation des vœux du Maire, en présence d'Annick MORIZIO et Jean-Louis NOUHAUD, nos deux conseillers départementaux, devant une salle des fêtes comble.

Repas des aînés



Au repas des aînés, les convives ont pu profiter du groupe des danseurs « Campanelle » tout en savourant le délicieux menu préparé par le restaurant « Les 2 Cygnes ».

Danse avec L'ACCA



L'ACCA a organisé une soirée avec «**Les Troubadours de la Combade**», toujours prisée par ses fans de Saint-Paul et des alentours.

Soirée Cabaret



La Soirée cabaret avec l'ensemble chorégraphique de Sauviat-sur-Vige, organisée par le nouveau bureau de l'association des artisans et commerçants de Saint-Paul, a connu un vif succès, avec près de 300 personnes attablées, ambiance Moulin Rouge !

La Vie de La Commune

Le Printemps Culturel



Le premier concert de la saison : **Rencontre orchestrale**, organisée en collaboration avec l'école de musique.

Une cinquantaines de jeunes musiciens dirigés par **Kirsten Royannais**.



Le chanteur « Pop rock » **Franck DETTINGER** était à Saint-Paul durant le Printemps Culturel, dans le cadre de La Culture au Grand Jour, programmée par le Conseil Départemental.



Plus intimiste, la soirée contes avec **Philippe MAZIERE** « Les bons contes font les bons amis ».



Cette année, pour la première fois, le Printemps Culturel s'est élargi à d'autres expressions artistiques. **L'exposition photos « Du haut de nos clochers »** montée par l'association Autours et Détours 3, de Pierre-Buffière, a attiré de nombreux visiteurs au cours du week-end. Les enfants de l'école ont pu en profiter dans la semaine.



Pierre Paul DANZIN, qui nous a tous embarqués dans son « Charivari ».



Et pour terminer, le théâtre, avec « Les Femmes Savantes », interprétées dans une version tout à fait actuelle par la troupe de théâtre de « **l'Attraction à Vent** ».

La Vie de La Commune

Concours Jeunes Pêcheurs



Le **concours jeunes pêcheurs organisé par l'APPMA** de Saint-Paul a enregistré l'inscription d'une vingtaine d'enfants, bien récompensés à la fin de la matinée.

Limousine André Dufraisse



La « **Limousine André Dufraisse** », de passage sur notre commune. Merci aux commissaires bénévoles !



10^e édition Nocturne des 3 Limousines



De nombreux coureurs au départ de Saint-Paul pour la **10^e édition de la Nocturne des 3 Limousines**, organisée par le Foyer Culturel Laïque de Feytiat. Anniversaire fêté tout au long du parcours ! Une épreuve qui compte maintenant dans le monde des courses pédestres nocturnes.

Le Bulletin de Saint-Paul N°59

Fête de l'Âne



La Fête de l'âne avec la **randonnée** du samedi et les **expositions de peinture** à la mairie et à l'église.



Encore plus de participants cette année à l'**atelier peinture enfants**, animé avec beaucoup de gentillesse par Philippe Laduranty.



La Vie de La Commune

Anciens élèves de l'école de Saint-Paul et de Chandas



Repas annuel des anciens élèves de l'école de Saint-Paul et de Chandas, sous la houlette de Jean MARCHEIX.

Tournage du film « Un village Français »



Le tournage de la série « Un village français » s'est installé pour une semaine à Saint-Paul. La ferme de Virolle a servi de cadre au tournage de la saison 7. Sur vos écrans à la fin de l'année.

Exposition « Poussières de guerre »



L'exposition « Poussières de guerre » réalisée par Monts et Barrages était sur notre commune. La visite guidée et la conférence ont permis au public de mieux comprendre la vie des soldats sur le front.



Vide greniers

Le vide greniers - Fête de la Musique organisé par l'association des artisans et commerçants.

Après-midi « Tisane »



Chaque premier mercredi du mois, les après-midis « Tisane » connaissent un succès grandissant. Jeux de société et belote sont au rendez-vous pour le plaisir de tous. Merci à tous les participants pour leur bonne humeur !



Hommage



Albert Moulinard nous a quittés au mois de mars dernier. C'était un homme simple et modeste, et sa modestie n'aurait pas aimé qu'on fasse de longs discours à son propos, mais il serait difficile de ne pas rendre hommage à quelqu'un qui a donné autant de temps et d'énergie au service des autres.

C'était un homme d'engagement, dans son métier d'abord, dans le milieu associatif et au sein de la municipalité, s'investissant avec ardeur et conviction dans ses différentes missions.

Cet agriculteur avait siégé pendant des années à la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne, au collège des fermiers et métayers.

Il s'était beaucoup investi dans le monde associatif : il fut l'instigateur de la renaissance d'un comité des fêtes à Saint-Paul, « Saint-Paul Loisirs », dont il fut le premier président en 1992, année de la création de la première Fête de l'Ane. Il avait aussi participé très activement à la vie du club de foot, à l'adolescence de ses trois fils.

Enfin, et ce n'est pas le moindre de ses engagements, il fut élu municipal pendant 25 ans. Elu en 1989, puis en 1995 sur une liste minoritaire, il s'est tout de suite intégré à l'équipe en place, au service de la commune et de ses concitoyens. Il est réélu en 2001, devient adjoint au maire et il le restera en 2008, jusqu'en 2014, où il décidera de mettre fin à son mandat.

C'était un homme de conviction, mais d'une grande tolérance et profondément respectueux, dont nous tenions à saluer la mémoire.

Les Commémorations

Message du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de La Défense chargé des Anciens Combattants et de La Mémoire

Centenaire de la bataille de Verdun - 29 mai 2016



Le 19 mars.

300 nuits, les armées allemande et française se sont affrontées, et plus de 300 000 soldats des deux camps y laissèrent leur vie. La terre où ils reposent encore aujourd'hui reste profondément bouleversée par ce déchaînement de violence.

Verdun, c'est aussi une ville martyre.

Verdun, c'est pour la France le symbole de la Grande Guerre. L'immense majorité des poilus de 1916 sont passés par Verdun. Chaque famille, chaque commune, chaque territoire de France, a « fait Verdun ». La route de la « noria » par laquelle troupes et matériels sont acheminés vers le Front devient très vite la « Voie Sacrée », car la bataille de Verdun est la bataille de la France.

Verdun, c'est aussi le symbole fort de la réconciliation franco-allemande. Le 22 septembre 1984, c'est devant l'ossuaire de Douaumont que François Mitterrand et Helmut Kohl se sont tenu la main. Il n'y avait pas de geste ni de lieu plus emblématique pour célébrer cette réconciliation.

Dans la continuité de ce geste, le Président de la République française et la Chancelière de la République fédérale d'Allemagne honorent aujourd'hui sur le champ de bataille et dans la ville de Verdun, les soldats et les civils dont la bataille a brisé les destins. Ils inaugurent ensemble le Mémorial de Verdun rénové, héritage des Anciens Combattants, qui rappelle à tous les visiteurs ce qu'a été la bataille des deux côtés du Front.

Alors que les derniers témoins ont disparu, il revient aux nouvelles générations de porter le souvenir de Verdun. C'est pour cela que près de 4000 jeunes français et allemands, venus de tous les territoires, ont été invités à vivre à Verdun et sur le champ de bataille, ensemble, pendant plus de trois jours. Ce sont eux qui aujourd'hui sont au cœur de la cérémonie franco-allemande.

En ce dimanche 29 mai 2016, la France commémore le centenaire de la bataille de Verdun. Aujourd'hui, 50 ans après la cérémonie présidée par le général de Gaulle, le Président de la République française et la Chancelière de la République fédérale d'Allemagne se retrouvent sur les lieux où l'histoire s'est écrite.

Verdun est un symbole de notre mémoire nationale.

Verdun, c'est d'abord un « enfer », celui de la guerre industrielle. De février à décembre, pendant 300 jours et



Commémoration journée de la déportation du 24 avril.



Une commémoration particulière cette année à l'occasion du centenaire de la bataille de Verdun a eu lieu le 29 mai.



Le 8 mai.

L'héritage de Verdun doit être pour nous une leçon de paix, une leçon d'Europe et l'occasion d'adresser un message d'espoir à la jeunesse.

Jean-Marc TODESCHINI



Le 18 juin.

Du côté de l'école

3 jours intenses à Meschers

Les petits Saint-Paulois de Grande Section maternelle de Nadège Martinez et les CM1/CM2 de Michel Rebérat ont pu profiter d'un superbe séjour de 3 jours à Meschers, au centre Adrien Roche.



Outre l'apprentissage du vivre ensemble et l'acquisition de l'autonomie, les élèves ont pratiqué la pêche à pieds, la pêche au haveneau ; ils ont étudié le milieu maritime, le rôle de la dune et de la forêt ainsi que le fonctionnement de l'Estuaire. Les plus petits ont visité les grottes de Regulus puis le port de Meschers pendant que les grands découvraient Talmont à travers un jeu de piste historique. Les CM ont aussi pratiqué le char à voile, ils ont assisté à un magnifique coucher de soleil du haut de la pointe de Suzac, tout en se faisant quelques frayeurs dans les blockhaus, vestiges de la seconde guerre mondiale. 3 jours intenses, ponctués par la fameuse boom du dernier soir.

Merci à tous les partenaires qui ont permis la réalisation de ce séjour, car ces 3 jours resteront à jamais gravés dans les mémoires de nos petits écoliers : tous n'ont eu qu'un seul regret... que ce soit si court...

Nouvelles Activités Périscolaires

Les NAP (Nouveaux Ateliers Périscolaires) se poursuivent, toujours avec le même objectif, qui est de favoriser l'épanouissement des enfants et leur éveil à des disciplines et thématiques variées.

Quelques nouveautés dans les ateliers cette année : une initiation à la course d'orientation, ou un atelier



« Environnement » permettant l'apprentissage ou le rappel des bonnes règles de tri, pour préserver notre environnement. D'autres ateliers, animés par des bénévoles et/ou des employés communaux, comme l'atelier « Conte » ou « Play Maïs » pour les plus petits ou une initiation à la pétanque.

C'est autour d'un verre de l'amitié que la commission scolaire a réuni les personnes permettant d'organiser sereinement tous ces ateliers ; associations, intervenants et parents accompagnateurs ont pu faire le point sur l'année écoulée et discuter des projets à venir.



Du côté de l'école



La fête de l'école

La fête de l'école, organisée exceptionnellement sur le terrain de foot pour cause de travaux, connaît toujours un grand succès pour le plaisir des petits et des grands ! Un premier pas (de danse !) vers les vacances...

Au revoir, « madame Maillot » !

Après 28 années passées à l'école de Saint-Paul, Pascale MAILLOT a fait valoir ses droits à la retraite. La municipalité avait organisé un pot convivial juste avant les vacances, avec ses collègues enseignants et employées communales, les délégués des parents d'élèves, les DDEN... pour lui dire au revoir et merci pour le travail accompli. Michel Rebérat, directeur, évoquait les 20 ans de leur parcours commun à Saint-Paul, au gré des évolutions, humaines et technologiques du métier. Josiane Rouchut – qui, d'ailleurs avait remplacé Pascale dès son arrivée sur son congé maternité ! - devait souligner l'importance d'une maîtresse de Petite Section, premier contact d'un enfant avec l'école. « Madame Maillot », comme l'ont toujours appelée les enfants, aura accompagné des générations d'enfants de la commune, accompagnée par deux ATSEM, madame GARAT, pendant de longues années et Myriam depuis, toutes les deux présentes.



Pascale MAILLOT repart dans sa Vendée natale, au bord d'un océan qui lui a sans doute manqué à Saint-Paul, avec, dans ses valises, de nombreux cadeaux de remerciements, pour l'accompagner dans sa nouvelle vie : un vélo offert par La Marelle, un très bel émail de la part des employées communales, un voyage offert par ses collègues... Madame le Maire lui remettait, au nom de la municipalité, une boîte-chevalet et du matériel pour lui permettre de profiter pleinement de sa passion pour la peinture.

Agenda 2nd semestre

| | |
|-------------------------|---|
| Mercredis Tisane | 7 septembre, 5 octobre, 6 novembre et 7 décembre |
| 19 août | Passage du Tour du Limousin – Pause déjeuner de la caravane publicitaire à l'étang |
| 17 septembre | Pot d'accueil des nouveaux habitants |
| 17 septembre | Repas des Jeunes Agriculteurs |
| 8 octobre | Le Jour de la Nuit |
| 11 novembre | Commémoration de la fin de la 1^{re} guerre mondiale |
| 19 novembre | Loto de La Marelle |
| 2 et 3 décembre | Téléthon |
| 16 décembre | Fête de Noël de l'école |
| 31 décembre | Réveillon de la Saint Sylvestre organisé par Ambiance Plus |

Artisans commerçants

De nouveaux professionnels à votre service !

- **Bien-être-équilibre, Sylvie LEGER, réflexologue certifiée.** 11 rue du 11 Novembre 1918. Tél. **06 07 88 27 99**
- **MARTINS Service, Martin RISBOROUGH, tous travaux rénovation, aménagement intérieur.**
10 rue du 11 Novembre 1918. Tél. **06 59 95 12 76**
- **Nathalie PELAUDEIX, vente de fruits rouges à la ferme.** Le Coudert des Charmilles, Arfeuille.
Tél. **09 54 44 03 00**
- **Scoobichat, Jeanne LEGER, salon de toilettage canin et félin.** 11 rue du 11 Novembre 1918.
Tél **06 13 42 27 16**
- **Sixgrafx, 2D et 3D Graphist, infographistes.** Trentalaud. Tél. **06 66 78 61 23**
- **Céline FAUCHER, kinésithérapeute à domicile.** Tél. **07 83 85 86 64**

Divers

Le projet de boucherie : ça avance !

Fin 2015, vous nous aviez donné, via une enquête dans vos boîtes aux lettres, votre avis sur une éventuelle réouverture de boucherie à Saint-Paul. Des réunions d'information à destination des agriculteurs avaient également été organisées. Suite à cela, un groupe d'éleveurs s'est constitué, et travaille actuellement sur un projet de boucherie collective.

Depuis début 2016, les éleveurs intéressés par le projet de réouverture d'une boucherie se sont réunis de nombreuses fois. Avec l'aide de la chambre d'agriculture, ils ont tout d'abord acquis les notions de base sur le fonctionnement d'un point de vente collectif d'agriculteurs : en effet, ce type de magasin est encadré par des réglementations précises.

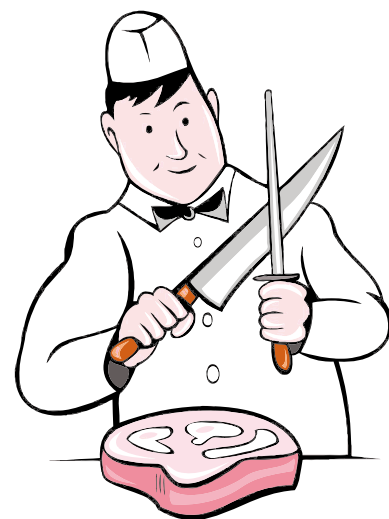
Ils ont ensuite formalisé leurs objectifs respectifs quant au projet de boucherie : il s'agissait pour chacun d'entre eux de mesurer le nombre de bêtes produites sur l'exploitation qui pourraient être commercialisées à la boucherie, mais aussi de déterminer les conditions de collaboration entre eux. Il est essentiel que les objectifs des membres du collectif aillent dans le même sens, pour que chacun s'y retrouve. Le groupe a bénéficié de retours d'expérience d'agriculteurs déjà engagés dans des magasins de producteurs, et continue de mener sa réflexion.

Parmi les membres du collectif, on trouve des éleveurs de bovins, d'agneaux, de volailles de chair et de volailles grasses... Un éleveur de porcs pourrait très bientôt rejoindre le groupe. On pourra trouver de tout à la boucherie de Saint-Paul !

En juin, le groupe a franchi un nouveau cap en créant officiellement une association : « Les Viandes de chez nous ». Le président est David Moulinard, agriculteur à Saint-Paul, et 6 autres exploitants sont membres de l'association. L'association a candidaté pour être reconnue « Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental » : la qualité de GIEE est accordée par le préfet aux collectifs d'agriculteurs présentant un projet performant dans les domaines économique, social et environnemental.

En parallèle de la réflexion des membres de l'association, la municipalité travaille elle aussi sur le projet : des financeurs potentiels ont été sollicités afin de connaître les différents dispositifs d'aides existants.

L'étude de marché (qui avait été démarrée avec le questionnaire d'enquête que vous aviez reçu fin 2015) se poursuit au fur et à mesure que le projet se dessine. Il est probable que nous vous interrogerons de nouveau prochainement sur des points précis liés à la boucherie !



Le guide du tri

Trier permet d'économiser des matières premières car les produits déposés dans les éco-points sont réutilisés pour fabriquer de nouveaux produits.

Le recyclage permet aussi de diminuer le volume de déchets à traiter, et donc le coût du traitement. Les coûts de transport et d'incinération de nos ordures ménagères augmentant sans arrêt, le tri est la seule solution pour une vraie réduction du volume de nos poubelles.

Trier est donc un acte économique et environnemental fort. Voici un mémo du SYDED qui pourra vous aider :



Un nouvel écopoint vient d'être installé, à l'essai durant 6 mois, à l'entrée du village d'Arfeuille par le SICTOM [Syndicat InterCommunal de Traitement des Ordures Ménagères]. Nous espérons que cette installation satisfera le plus grand nombre d'habitants de proximité.

Une nouvelle association de pétanque

Saint-Paulois, Saint-Pauloise,

Nous possédons sur la commune depuis 2 ans maintenant un nouveau terrain de pétanque sur le site des Pradelles, dont l'aménagement se poursuit. Il est temps qu'il soit exploité à sa juste mesure :

L'association **La pétanque Saint-Pauloise** est née :

L'association, de loisirs, a d'abord pour but de réunir tous les passionnés de pétanque autour d'un lieu, pour permettre à ceux qui le veulent de pratiquer, non plus seul mais collectivement, afin de créer des parties mémorables et des après-midi sympas...

Ensuite de proposer aux enfants de l'école la découverte du sport pétanque au travers des activités périscolaires.

Enfin elle permettra à tous, soit via des ateliers de découverte ou de perfectionnement, de progresser et de se faire plaisir en pratiquant le sport pétanque.

Une réunion d'information et un pot de bienvenue vous sont proposés le Vendredi 26 août à 20h à la salle des associations



Nous vous attendons nombreux, car à la pétanque comme dans la vie plus on est de fous plus on rit !!!!

Une pollution méconnue : l'éclairage artificiel

Dans la mythologie grecque, Prométhée fut puni pour avoir donné le feu aux hommes, et leur permettre la folle tentation de s'élever au dessus de leur condition. Prométhée fut supplicié par Zeus mais les hommes poursuivirent leur bonhomme de chemin pour surgir du néant : « la lumière fut », et parfois plus que de raison.

Plus prosaïquement, la lumière artificielle nocturne est devenue tellement invasive que certains oiseaux migrateurs, que tout un chacun s'émerveille de voir passer à l'automne et au printemps, peinent à franchir ces obstacles modernes de l'activité humaine. L'éclairage artificiel a été conçu pour les humains pour leur propre utilité, et ne prend pas en compte les gênes et perturbations qui peuvent impacter l'ensemble du monde vivant. La multiplication de l'utilisation en extérieur de la lumière artificielle la nuit, depuis un peu plus de 100 ans, constitue un bouleversement récent pour les écosystèmes et la biodiversité.



Vues satellite nocturnes de l'Europe.

La lumière est en effet un facteur majeur de la synchronisation biologique. Les changements de luminosité régulent l'activité des différentes espèces et modulent leurs rythmes biologiques. Les rythmes circadiens sont observés chez tous les animaux et ces rythmes sont synchronisés par une horloge. Cette horloge régule le sommeil, les rythmes hormonaux ou encore la température par exemple.

Chez les plantes, plusieurs processus sont directement affectés par la lumière : germination, croissance, expansion des feuilles, développement des fruits et senescence.

Pour l'ensemble des animaux et les hommes, les impacts de la pollution lumineuse sont pluriels et variables selon les espèces mais quelques grandes perturbations sont communes. Chez les vertébrés, la contamination lumineuse des phases d'obscurité naturelle peut désynchroniser les rythmes biologiques ; peuvent en résulter la perturbation de divers comportements comme les migrations, les déplacements et la vision, la reproduction ou encore la chasse. L'exposition artificielle à la lumière est ainsi utilisée dans certains élevages (notamment piscicole) pour accélérer la croissance.

Pourtant, malgré la reconnaissance des nuisances sur l'homme et la nature, le nombre de points lumineux a encore augmenté de près

de 90% depuis 1990, pour atteindre 11 millions de points lumineux en France en 2012. Il deviendra bientôt impossible d'observer le ciel nocturne et la voie lactée depuis le sol national.

Comme d'autres communes, Saint-Paul s'est inscrite cette année pour « le jour de la nuit » avec une extinction de l'éclairage public le 8 octobre.

Au delà de cette action symbolique, une réflexion est en cours pour maîtriser l'émission de lumière dans l'environnement nocturne, car les démarches Zéro Pesticide et Terre Saine n'ont de sens que si elles s'inscrivent dans une cohérence générale de protection de notre environnement. Paradoxalement, diminuer ou éteindre la lumière ne veut pas dire sombrer dans les ténèbres, bien au contraire : au delà d'aspects économiques évidents, il s'agit de respecter la vie et ses cycles afin de préserver un milieu dont nous sommes issus, dont nous dépendons, et qu'il ne tient qu'à nous de sauvegarder.



Source : Association Nationale Pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN).

Saint-Paul, avenue de Limoges, vers 23 h. Au delà du signe extérieur de richesse ou de l'impression trompeuse de sécurité, l'intérêt de l'éclairage se pose. Quel sens cela a-t-il d'éclairer la nuit ? On peut d'ailleurs remarquer que les lampes sont mal orientées car la lumière devrait éclairer la route et non les façades des maisons, afin de limiter sa dispersion dans la nature.



La chapelle du champ de foire, cause de discorde



Vue de la chapelle
depuis la rue du 11 Novembre

Cette chapelle, autrefois sise dans le cimetière, se trouve sur ce qui est devenu le champ de foire (la place des Platanes que nous connaissons aujourd'hui), à proximité immédiate de l'actuel restaurant « Les deux cygnes ».

L'histoire commence le 4 février 1906 : le Conseil Municipal a, en effet, décidé sur proposition d'un de ses membres et à la majorité, de faire démolir une petite chapelle située sur le champ de foire, à l'extérieur du cimetière, « attendu qu'elle est une gêne pour le commerce les jours de marché et qu'elle occupe un espace qui serait très nécessaire pour placer le bétail ».

La propriétaire, Madame de La Biche, a aussitôt fait savoir au maire qu'elle s'oppose catégoriquement à cette résolution et obtient le soutien du poète George Fourest.

Il faut préciser le contexte très tendu de l'époque, depuis la promulgation, le 11 décembre 1905, de la loi de séparation des Eglises et de l'État. Il faut faire les inventaires des biens de l'Église, provoquant parfois, comme à Saint-Paul, une discorde durable entre le pouvoir laïque et le pouvoir religieux.

Ainsi, lors d'une session extraordinaire du 23 décembre 1906, le maire soutient que la commune reste libre de disposer du presbytère. C'est ainsi que le Conseil Municipal, à la majorité,

« considérant que le clergé français préfère se soumettre aux ordres du pape plutôt qu'aux lois de son pays » refuse de louer le presbytère au curé. Celui-ci se voit invité à l'abandonner « dans un délai de huit jours, à compter du 24 décembre courant ». Le curé avait pourtant offert 100 francs de loyer mais cela n'est pas jugé suffisant. Le 27 février suivant, c'est même « l'attribution de la jouissance gratuite de l'église » qui lui est interdite.

C'est dans ce contexte brûlant que la chapelle du champ de foire va défrayer la chronique de Saint-Paul pendant des années avec ses partisans et ses adversaires.

Après la délibération du 4 février 1906, le Conseil Municipal n'a nullement l'intention de laisser traîner l'affaire : le 5 août, il décide d'informer les requérants qu'ils « auront à produire au maire de Saint-Paul les titres de propriété sur cette chapelle, et cela dans un délai de 40 jours à partir du 4 septembre 1906 ». Madame de La Biche, propriétaire, toujours soutenue par Georges Fourest, parvient à obtenir, d'abord un délai, puis le maintien de la chapelle.

Le 16 août 1908, le Conseil Municipal confirme ses délibérations de 1906, et fait de nouvelles et pressantes démarches auprès du préfet de la Haute-Vienne pour que la chapelle, « qui est une gêne pour le commerce local », soit enlevée aussitôt que possible, mais la situation n'évolue pas.

Le 17 mars 1912, le nouveau maire de Saint-Paul, Léonard Bourru, soumet derechef à son conseil le dossier relatif à « son enlèvement » et fait savoir que Madame de la Biche devra « faire connaître ses intentions dans les délais légaux ».

Là encore la situation n'évoluera pas, mais entre-temps la chapelle tombe en ruine. Il faudra attendre 1928 pour que le fils de madame de la Biche s'entende avec la municipalité pour la démolition de la chapelle, après accord sur ses exigences.

Le 19 février 1928, le Conseil Municipal prend la délibération suivante :

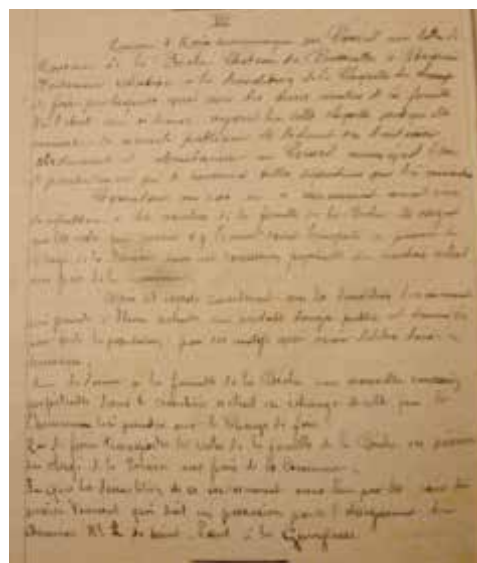
« Considérant que la démolition de ce monument, qui présente à l'heure actuelle un véritable danger public est demandé par toute la population, le Conseil Municipal décide :

- 1 de donner à la famille de la Biche une nouvelle concession perpétuelle dans le cimetière.
- 2 de faire transférer les restes, en présence de clergé et aux frais de la commune.
- 3 de faire démolir le monument par les soins du service vicinal qui, de ce fait sera en mesure d'élargir le chemin allant de Saint-Paul à la Geneytouse ».



La Pieta ou Vierge de Pitié
(classement MH).

Ainsi, après 22 ans de palabres, d'admonestations, voire d'invectives, un terrain d'entente a enfin été trouvé. La petite chapelle funéraire, fondée à la fin du XIV^e siècle, est démolie. Deux pierres tombales sont transférées dans le cimetière et une piéta, ou Vierge de Pitié, dans l'église paroissiale. Cette Piéta est connue sous le nom de Notre-Dame-de-Pitié, à laquelle était précisément dédiée la chapelle disparue.



Délibération du conseil municipal
du 19 février 1928.

(Sources : travaux de Gilbert Beaubatié et ceux de Geneviève Chabrely)

Les parties en italiques sont issues des délibérations des conseils municipaux.

